



Compte rendu de la Réunion du vendredi 07 octobre 2016

Convocation 22 septembre 2016

Présents : Mr MOULY Alain– Mr ROUSSEL Christian – Me GUERRERO Jeannine - Mr BARREAU Jean Guy - Mr STEENBERGEN Nils.

Absent : Mr BOULET Bernard

Ordre du jour :

- 1 – Informations.
 - COM COM.
 - Route du bois.
- 2 – Travaux du presbytère.
- 3 – Aménagement espace devant la Mairie.
- 4 – Biens vacants sans maîtres.
- 5 – Gestion de l'eau potable.
- 6 – Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

1 – INFORMATIONS :

La séance débute par la lecture de plusieurs lettres adressées à la Mairie. Lettre de :

- Monsieur Morello pour des incivilités causées, lors de la fête du pain, sur le chemin menant à son habitation.
- Madame Molinier pour des incivilités entre voisins.
- Monsieur Blondeau au nom de la ligue des droits de l'homme. Ce dernier propose : « au ministre de l'intérieur, au ministre du développement durable, à la région Occitanie, au préfet de l'Hérault un projet sérieux pour accueillir sur le site de Rieussec 8 à 10 familles de migrants au lieu dit de La Figuière. Ce site est encore en bon état et a été abandonné par le propriétaire depuis plusieurs années. Depuis le 28 09 2016 au soir une équipe de jeunes, sur place, décrasse et remet en état les lieux ». Monsieur le Maire est intervenu auprès de la gendarmerie, mais il ne peut déposer une plainte à la place d'un propriétaire.

COM COM : Programme structuré autour du musée et du marbre. Portrait filmé de Louis Anglade, 96 ans exploitant de marbre. Cycle culturel d'automne...

Problème d'intérêt communautaire : faut il céder la piscine à la commune de Saint Pons, ou en donner la gestion à la future com com ?

Route du bois: Le parc naturel régional haut Languedoc a reçu début 2015 des représentants de l'association « La route du bois » pour présentation de leur structure et leur projet de création d'une route du bois de Félines aux Verreries de Moussan. La Communauté souhaite que cette route arrive jusqu'à Courniou.

2 – TRAVAUX DU PRESBYTERE:

Monsieur le Maire propose que la rénovation du presbytère pour un montant estimé de 120 540.20 € TTC soit attribuée aux entreprises les mieux disantes, à partir des devis reçus. Ces entreprises sont : Hortala C (démolition, Gros œuvre, carrelage, doublages, isolation, peinture, suivi des opérations), Romero B (Electricité), Cauquil/Ramos (menuiseries intérieures et extérieures, serrurerie), Carbonnel JM (Plomberie, Sanitaire, chauffage), Tarbouriech J (Peintures). Monsieur le Maire propose l'adoption d'une délibération ayant pour objet la rénovation du presbytère et le choix de ces entreprises.

A l'unanimité des présents le conseil vote la délibération sur le choix des entreprises devant rénover le presbytère.

3 – AMENAGEMENT ESPACE DEVANT LA MAIRIE:

Monsieur BOULET Grégory est décidé à céder une partie de la parcelle D122 pour aménager un accès à la mairie, des discussions sont en cours sur ce projet. La partie cédée par Monsieur BOULET ne convient pas à tous les membres du conseil ; vu les discussions engagée Monsieur le Maire mandate Monsieur FRAÏSSE Francis pour mener les transactions.

4 – BIENS SANS MAITRES:

Monsieur le Maire vient de relancer une procédure afin de récupérer, pour le patrimoine communal, les biens vacants sans maitres.

Ce dossier sera examiné lors de la prochaine **Commission Communale des Impôts Directs**.

A l'unanimité des présents le conseil accepte cette procédure.

5 – GESTION DE L'EAU POTABLE:

Monsieur le Maire lit le contenu du plan d'actions de l'agence de l'eau afin de réduire les pertes en eau causées par les fuites dans les réseaux d'eau.

La loi de Grenelle 2 impose de nouvelles obligations aux collectivités organisatrices des services d'eau potable et crée des incitations fiscales :

Disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau potable.

Etablir un plan des actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret.

Monsieur le Maire demande que les conseillers s'impliquent dans la construction de ce document

6- QUESTIONS DIVERSES:

Par lettre de Monsieur PUGET secrétaire de l'association des chasseurs « demande de biens vouloir accepter sur un terrain communal de créer une fosse pour l'enfouissement des déchets et viscères du grand gibier. Fosse qui serait protégée par une clôture.

Une liste de terrains communaux a été proposée par Monsieur le Maire afin de trouver une solution à cette demande.

Des conseillers rappellent que dans le Lodévois un regroupement de diane a organisé une collecte vers un centre d'équarrissage, et qu'il est souhaitable d'envisager une telle solution.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance ROUSSEL Christian